

Arrêt ou stop ? Retour sur près d'un siècle de débat dans la presse écrite au Québec

Nadine Vincent

Number 42-43, Fall 2016, Spring 2017

Les idéologies linguistiques dans la presse francophone canadienne :
approches critiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054034ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054034ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vincent, N. (2016). *Arrêt ou stop ? Retour sur près d'un siècle de débat dans la presse écrite au Québec*. *Francophonies d'Amérique*, (42-43), 23–45.
<https://doi.org/10.7202/1054034ar>

Article abstract

This article traces the controversies whose stop sign has been the subject in the Quebec francophone press since its appearance around 1920 until today. At the beginning, the addition of the word arrêt to the word stop seemed redundant to some linguistic chroniclers irritated to see Quebec to differentiate itself from France on the issue. In this way, Quebec has indicated its membership in America, where other peoples of the Romance language also opted for words other than stop to indicate the mandatory stop. Subsequently, the imposition of the one word arrêt following the adoption of the Charter of the French language in 1977 revived the debates, adding political stakes to linguistic stakes, and to the positions of the chroniclers those of other actors of Quebec society. Over time, the stop sign was both at the heart of backstage games and lively exchanges in the public square. It has now become an identity signature, first of all for French-speaking Quebec, but also for other nations living in Quebec, and by extension for the North American Francophonie outside Quebec. The controversy around the stop sign also takes symbolic value in the debate on the language in Quebec and is, as such, still regularly mentioned in newspapers.

Arrêt ou stop? Retour sur près d'un siècle de débat dans la presse écrite au Québec

Nadine Vincent

Université de Sherbrooke

Introduction

DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS, des usages à première vue banals prennent sans que l'on ait pu le prévoir une valeur de symbole. Au Québec, c'est le cas par exemple de l'autobus scolaire (appelé familièrement *autobus jaune*) ou du panneau d'arrêt obligatoire, désigné sous le nom de *panneau P-10* dans la langue administrative. Ces éléments, dont l'apparition fréquente sur les photos des touristes confirme la valeur emblématique, ont peu retenu l'attention des scientifiques. Nous nous intéresserons ici au destin du panneau P-10 de 1920 à 2017, et analyserons les enjeux, les réactions et les débats qu'il a soulevés au cours du dernier siècle dans la presse québécoise francophone¹. L'objectif n'est pas de faire un recensement exhaustif des opinions exprimées ni d'en évaluer la répartition quantitative, mais bien de relever les arguments utilisés pour défendre ou attaquer le ou les mots affichés sur le panneau P-10 et d'établir des liens entre ces arguments et certains questionnements d'ordre linguistique caractéristiques de la société québécoise.

¹ Les principaux corpus utilisés pour cette recherche sont la base de données *ChroQué* [<http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque>], qui recense des chroniques linguistiques parues dans des journaux québécois de 1865 à 1996, et la base *Eureka* [<https://nouveau-eureka-cc.ezproxy.usherbrooke.ca/Search/Reading>], qui recense différents journaux publiés dans le monde aujourd'hui et dont nous n'avons consulté que la section portant sur les publications du Canada francophone. Enfin, quelques citations journalistiques ont été tirées d'une base de données constituée au milieu des années 1990 par le Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois ou CATIFQ (rebaptisé en 2015 le CRIFUQ, Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec) sur la perception de la qualité de la langue au Québec [<http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/catifq/qualite/index.htm>] et qui rassemble des opinions exprimées dans *La Presse* entre 1960 et 1992 (voir notamment le mémoire de Lyse Lajeunesse (1997), qui est basé sur ce corpus).

Ce qui s'annonce, au départ, comme une volonté de lutter contre les anglicismes, se dessine plutôt, à l'arrivée, comme un bras de fer entre deux positions politiques, bras de fer qui aura permis au Québec d'affermir son autorité sur le français en usage sur son territoire, mais qui aura surtout permis à d'autres communautés du Québec et de l'Amérique du Nord d'affirmer leur identité. Encore aujourd'hui, la controverse autour d'*arrêt/stop* fait image dans le dossier linguistique au Québec et est, à ce titre, régulièrement évoquée dans les journaux.

Naissance de la signalisation routière au Québec

La signalisation routière a été installée progressivement sur les routes du Québec au début du xx^e siècle. Tant que les moyens de transport n'avaient pas atteint de grandes vitesses, il n'était pas nécessaire de réglementer la circulation, mais l'arrivée et la popularité de l'automobile vont changer les choses :

[...] la signalisation routière au Québec a connu une mise au point rapide en l'espace de seulement quelques années, principalement au début des années 1920, afin de répondre au nombre toujours croissant de véhicules motorisés (Laberge, 2012 : 56).

Le Québec est à l'époque une province bilingue ayant le français et l'anglais comme langues officielles. Sur les panneaux d'arrêt obligatoire, on trouve alors la double inscription « arrêt stop » (Laberge, 2012 : 56) ou « arrêtez stop² ».

Dès 1920, le père Étienne Blanchard, sous le pseudonyme de Paul Lefranc, donne son opinion sur les mots choisis pour indiquer un arrêt obligatoire. Il ne remet pas en question l'affichage bilingue, mais le mot proposé comme équivalent français de *stop* :

Au croisement des rues, un agent de police fait fonctionner un panneau rouge sur lequel on lit : STOP – ARRÊTEZ. En français, il faudrait écrire : HALTE! qui est le mot courant pour commander. On aurait le panneau suivant : STOP – HALTE (Lefranc, 1920 : 7).

² Le mot *arrêtez* figurera occasionnellement sur les panneaux d'arrêt jusque dans les années 1960, ainsi qu'en témoigne une photo des archives de la Ville de Montréal intitulée « Déneigement sur la rue Clark près de Guizot, 11 mars 1964 », [En ligne], [https://www.flickr.com/photos/archivesmontreal/8574918405/in/photostream] (11 mai 2017).

Dans ce cas-ci, *stop* est bien perçu comme un mot anglais; c'est la justesse de la traduction qui est contestée. Pourtant, la première attestation du mot *stop* en français date de la fin du XVIII^e siècle; mais sur un panneau routier, dans une province bilingue, *stop* est considéré comme un mot anglais auquel il faut trouver un équivalent français.

Les premiers panneaux d'arrêt apparaissent dans les villes, puis au carrefour des routes et des chemins de fer, endroit où les accidents sont les plus fréquents :

Plusieurs décisions officielles visent particulièrement à indiquer par des panneaux les arrêts obligatoires devant les voies ferrées autres que les tramways et les passages déjà munis d'une barrière. Dès 1929, on installe à ces intersections de nouveaux panneaux triangulaires « Arrêtez-stop » montrant l'avant d'une locomotive. [...] Le principe de l'arrêt obligatoire existait déjà dans les villes du Québec et d'ailleurs, mais le Ministère décide dès 1932 de systématiser cette pratique sur les routes entre les villes et les villages (Laberge, 2012 : 56).

Par ailleurs, si des panneaux triangulaires sont installés aux passages à niveau, sur les routes, ainsi que l'atteste le *Rapport du ministère de la Voirie* de 1933 (voir Laberge, 2012 : 56), le Québec opte plus généralement pour des panneaux verticaux sur lesquels sont inscrits, sous des flèches indiquant les voies concernées, les mots *arrêt* et *stop*, tous deux de même taille, écrits en noir sur fond blanc et séparés par une ligne horizontale noire. C'est aussi au début des années 1930 que le statut anglais du mot *stop* est remis en question pour la première fois par un chroniqueur linguistique :

Stop a fait un petit scandale dernièrement à Chicoutimi. Comme leçon, ç'aura été utile, surtout en pleine campagne de re francisation. Néanmoins la vérité oblige à dire que le mot est usité dans la marine française. Quant au verbe *stopper*, il est bien français, quoiqu'il vienne de l'anglais (Degagné, 1933 : 1).

Cette contestation du caractère exclusivement anglais de *stop* sur un panneau de signalisation s'explique par une comparaison des usages linguistiques du Québec et de la France. Il semble que, dès 1927, le mot *stop* apparaisse, seul, sur les panneaux d'arrêt obligatoire en France. Cette pratique fournira dès lors un argument majeur qui alimentera les discussions autour de ce panneau routier au Québec.

Les deux³ axes du débat

La polémique ne sera pas très active au cours des décennies suivantes, mais quand elle s'enflammera, dans des années 1960, ce sera toujours autour des deux mêmes axes qui peuvent paraître contradictoires : 1) *arrêt* n'est pas le bon équivalent français de *stop*; 2) *stop* n'est pas un mot anglais.

Pourquoi discuter du meilleur équivalent français à adopter si le mot *stop* est déjà français? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ceux qui prônent l'utilisation unique de *stop* sont souvent les mêmes qui contestent le choix du mot *arrêt*, auquel il faudrait préférer *halte* ou même *arrêtez* (contrairement à l'avis d'Étienne Blanchard). Ce deuxième argument sert notamment à miner la crédibilité linguistique des décideurs, voire de l'ensemble des Québécois, et ramène toujours le débat à la question centrale, hautement idéologique : la France utilisant *stop* sur les panneaux d'arrêt obligatoire, de quel droit le Québec se permettrait-il de faire autrement?

Cette contestation ponctuelle ne tient jamais compte des contextes géopolitiques et sociolinguistiques distincts des deux sociétés. Conscients de la vulnérabilité de leur langue face à l'anglais, les Québécois ont fréquemment, depuis le XIX^e siècle, francisé des mots d'origine anglaise pourtant acceptés par d'autres francophones (voir Bouchard, 1999 : 15). Le mot *arrêt* sur le panneau P-10 constitue un des cas les plus représentatifs de ce que certains ont nommé « l'hyperdéfensivité à l'égard des mots anglais » (Rondeau, 1983 : 420), et c'est sur ce clou que constitue cette distinction par rapport à la France que frapperont sans relâche les chroniqueurs de langue, dont Pierre Beaudry, qui s'y attaquera pendant trois décennies, de 1967 à 1996 :

En signalisation routière, les Français ont adopté le mot « stop ». [...] Quant à nous, nous sommes demeurés fidèles à arrêt. D'où le panneau « arrêt-stop » sur les routes du Québec, la seule province entre dix qui soit tordue jusqu'aux entrailles par le scrupule du bilinguisme. Aux francophones venus d'ailleurs, notre « arrêt-stop » doit apparaître comme un pléonasme ou comme le signe

³ Nous n'avons sciemment pas tenu compte d'un troisième axe, aussi présent dans les journaux, celui du respect ou non des droits de la communauté anglophone du Québec. Cette question, qui pourrait être porteuse d'idéologies linguistiques, nous semblait être plus intimement liée à des enjeux partisans, et son traitement aurait nécessité, selon nous, de tenir également compte de la presse anglophone.

d'une naïve complaisance. S'ils nous demandent des explications, on peut toujours leur confesser que nous avons un peu peur des accidents... (Poisson, 1964 : 6).

Pourquoi [...] cet insolite « *Arrêt* »? quand tout le monde francophone se contente de STOP (Beaudry, 1967 : 48).

[...] l'insipide *Arrêt* par lequel on s'entête encore chez nous à traduire l'avertissement STOP utilisé partout où l'on parle français (Beaudry, 1972 : 10).

Il y a d'abord l'argument qui devrait suffire en lui-même pour quiconque veut vraiment parler français : les Français n'emploient pas *Arrêt* dans ce sens, et l'on peut supposer que ni ce mot ni la langue française ne leur sont tout à fait inconnus. [...] Pour quiconque connaît le français d'instinct, un arrêt, c'est d'abord un endroit où l'on s'arrête : arrêt d'autobus. C'est aussi l'action de s'arrêter en route, mais dans un but précis. [...] « *Arrêt* » n'est pas un commandement. STOP! en est un de même que, dans la langue militaire, HALTE! Le premier vient de l'anglais et le second, de l'allemand. Tous deux sont français (Beaudry, 1974 : C6).

La question devient politique

Jusqu'à l'élection du Parti québécois en 1976, le débat autour d'*arrêt* et de *stop* est mené par des chroniqueurs, mais sans interlocuteur particulier. Le français avait déjà été déclaré unique langue officielle du Québec en 1974 par le gouvernement libéral de Robert Bourassa (loi 22), mais l'adoption de la *Charte de la langue française* (loi 101) le 26 août 1977 aura une conséquence directe sur le panneau P-10. La clause 29 sonne le glas du panneau bilingue *arrêt/stop* en statuant que « [s]eule la langue officielle peut être utilisée dans la signalisation routière. Le texte français peut être complété ou remplacé par des symboles ou des pictogrammes⁴ ».

Le débat reprend, mais avec un objectif renouvelé : déterminer lequel de *stop* ou d'*arrêt* sera le mot français unique que retiendra le gouvernement du Québec. Le panneau lui-même devient porteur de discours puisqu'on voit alors apparaître les « arrêt 101 », des panneaux bilingues dont le mot *stop* a été en partie camouflé par des partisans du mot *arrêt*, pour se transformer en 101, numéro de la loi qui impose l'unilinguisme français dans la signalisation routière. Dans les journaux,

⁴ Province de Québec, *Charte de la langue française*, 1977, c. 5, a. 29, sur le site de *Publications Québec*, [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/C-11?code=se:29&po intInTime=20170207>] (17 avril 2017).

un des premiers chroniqueurs sur les barricades est sans surprise Pierre Beaudry, et il anticipe déjà la mort du mot *arrêt*. L'idéologie exprimée ici est la défense de l'autorité exclusive de la France sur la langue française, et Pierre Beaudry se réjouit – un peu prématurément d'ailleurs – du fait que l'administration québécoise cesse de faire bande à part et reconnaisse enfin que le mot *stop* sur le panneau P-10 est un mot français :

[...] selon les dernières nouvelles, il semblerait que le ministère des Transports ait été saisi d'une recommandation de l'Office de la langue française préconisant l'élimination du mot *arrêt*, éminemment incorrect, et son remplacement par le mot STOP, éminemment correct depuis près de deux cents ans. [...] je crois avoir le droit non seulement de me réjouir d'avoir été entendu, mais aussi de supplier nos hauts fonctionnaires de bien réfléchir aux conséquences de leur décision s'ils refusent la correction voulue ou si, pis encore, ils optent pour la facilité en contournant le problème par l'emploi d'un idéogramme. Car dans un cas comme dans l'autre ils auront manqué à leur devoir en laissant passer une magnifique occasion de rappeler à tous les Québécois qu'il n'y a qu'une façon intelligente de se comporter devant une erreur : la corriger (Beaudry, 1978 : D3).

En décembre 1978, c'est le ministre des Transports lui-même, Lucien Lessard, qui tranche : les panneaux afficheront uniquement le mot *arrêt*. Cette décision déclenche à nouveau des prises de parole dans les journaux, les lecteurs se joignant aux chroniqueurs pour donner leur avis sur cette décision. Deux idéologies s'affrontent alors : la conformité à l'usage de la France, qui reconnaît le mot *stop* comme étant français en tout temps et en tous lieux, et le maintien de la distinction québécoise en vertu de laquelle, sur un panneau d'arrêt, *stop* est un mot anglais :

C'est avec consternation que j'ai appris la décision du ministère des Transports de normaliser [*sic*] la langue de la signalisation routière... en n'inscrivant plus désormais sur les panneaux rouges de signalisation que le mot ARRÊT au lieu du bizarre ARRÊT-STOP. [...] Le mot « stop » est français, a formé toute une famille de mots, est, partout dans le monde, utilisé dans le vocabulaire de la circulation. Mettre ARRÊT, au lieu de ARRÊT-STOP, est non seulement aussi ridicule, mais, en plus, l'aveu aux yeux de tous de la peur collective, encouragée par l'État, de l'anglais d'abord, et du français moderne ensuite. Si l'on voulait nous terroriser dans un ghetto et faire rire de nous par la même occasion, on n'agirait pas autrement (Béguin, 1978 : 6).

J'apprenais dernièrement avec surprise l'arrêt de mort du mot « STOP » sur les panneaux de signalisation de la Belle Province. La suppression du mot « ARRÊT » m'aurait moins étonné car, à toute fin pratique, ce mot était superflu; les dictionnaires LAROUSSE et PETIT ROBERT reconnaissent le

mot STOP comme faisant partie du vocabulaire français tout en reconnaissant son origine anglaise. De plus, le mot « STOP » a l'avantage d'être international et d'être compris par tout le monde. [...] Bref, le mot « ARRÊT » fait tellement original, « pas comme les autres », qu'il indique d'une façon significative et sans équivoque le désir du législateur d'être plus français que les Français; et c'est là que ça frise le ridicule (Biron, 1979).

Il n'est pas vrai que c'est un mot français (stop) : il s'agit bien d'un terme très anglais qui ne doit rien à la langue française. [...] Il y aura toujours diverses façons d'utiliser la langue française chez nous, comme il y en a d'ailleurs plusieurs en France. Celle que nous devons encourager doit viser à conserver une authenticité française stricte tout en manifestant notre originalité et en demeurant compréhensible sur la scène internationale. Il nous faut donc vouloir être plus français que les Français de France. C'est de cette façon que nous demeurerons francophones et, en définitive, que nous resterons nous-mêmes (Ro, 1979).

Ce n'est pas le mot « stop » qu'on proscriit, mais bien le symbole. [...] le mot « arrêt » est toujours bien aussi français que le mot « stop »! Et pour ceux qui sont friands des mots et expressions proprement québécois (telles nos poudreries d'hiver), on peut même dire qu'il a une petite saveur de notre parlure traditionnelle (For, 1979).

On remarquera que, d'un côté comme de l'autre, au-delà de la question purement linguistique, c'est l'autorité du Québec sur la langue qui est mise en cause. Dans le camp hostile à *arrêt*, on insiste sur le fait que le mot *stop* est français, qu'il figure dans les dictionnaires produits en France, qu'il est « international », et « partout dans le monde, utilisé dans le vocabulaire de la circulation ». C'est donc « nous terrer dans un ghetto » que de refuser de l'utiliser. À l'inverse, les pro-*arrêt* confèrent à ce mot « une petite saveur de notre parlure traditionnelle » et soulignent l'importance de « conserver une authenticité française stricte tout en manifestant notre originalité », voire d'« être plus français que les Français de France », laissant ainsi supposer que les Français utilisent déjà trop d'anglicismes et qu'il ne faut pas les prendre comme modèle à ce sujet⁵. À l'image du ghetto s'oppose donc celle de l'originalité et de la résistance à l'anglais.

Bien que le mot *arrêt* ait été choisi en 1978 par le ministre des Transports comme pouvant seul apparaître sur les panneaux P-10, ce n'est qu'en 1982 qu'un décret du gouvernement du Parti québécois oblige les

⁵ Sur cette question précise, voir Chantal Bouchard (1999) et Nadine Vincent (2017).

municipalités à remplacer tous les panneaux bilingues par des panneaux unilingues avant le 1^{er} janvier 1993.

Ailleurs en Amérique

Cette décision d'opter pour un autre mot que *stop* sur le panneau d'arrêt obligatoire, qui peut paraître excentrique quand on ne lit que les journaux québécois, est en fait la même que celle qui a été prise par toutes les législations d'Amérique constituées d'anciennes colonies européennes de langue romane. Si, en Europe, la forme *stop* est adoptée par la France, l'Espagne et le Portugal, en Amérique, le Mexique et certains pays d'Amérique du Sud (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, etc.) n'indiquent que le mot *alto* (« halte ») sur le panneau P-10, alors que le Brésil lusophone et la majorité des pays hispanophones sud-américains (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, République dominicaine, Équateur, Pérou, Venezuela, etc.) affichent *pare* (« arrêtez »). Dans cette perspective, il n'est donc pas étonnant que le Québec, à l'instar des autres pays américains de langue européenne autre que l'anglais, n'ait pas considéré le mot *stop* comme suffisamment universel pour figurer sur le panneau d'arrêt obligatoire.

Les autres francophones d'Amérique du Nord

Par ailleurs, au moment où le gouvernement péquiste décide que les panneaux P-10 du Québec deviendront unilingues, il existe des panneaux bilingues ailleurs au Canada français. Et dans certaines régions aussi, des tentatives sont faites pour faire disparaître le mot *arrêt* de l'affichage, prétextant que *stop* est un mot à la fois anglais et français. Partout, les francophones réclament le maintien du mot *arrêt* afin de rendre visible la présence francophone, d'autant plus que l'affichage officiel prend une dimension particulière en milieu minoritaire :

En août 1993, le gouvernement ontarien décidait qu'à compter du 1^{er} août 2008, seuls les panneaux d'arrêt affichant le mot « stop » seraient valides. Michel Bellemare et les autres élus de la MROC [Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton] ne l'entendent pas ainsi. « La plupart de nos panneaux sont bilingues et vont le demeurer que le mot "stop" soit ou non accepté dans la langue française. Sur le territoire de la MROC, on tient à l'expression "arrêt" [...] » (Joanisse, 1996 : 8).

Au Manitoba, après l'affichage bilingue *arrêt/stop* dans les années 1960 et l'imposition du seul mot *stop*, considéré aussi bien français qu'anglais, dans les années 1980, le gouvernement manitobain annonce au début du XXI^e siècle le retour du mot *arrêt* dans l'affichage, de façon à signaler « [l]a présence d'une communauté francophone dynamique au Manitoba⁶ ». Dans un communiqué émis en 2002, le ministre des Transports et des Services gouvernementaux et le ministre responsable des services en langue française déclarent que « [l]e gouvernement comprend que ces panneaux sont devenus un symbole important de la communauté francophone du Manitoba [...]. Nous sommes heureux de pouvoir répondre aux préoccupations des habitants francophones du Manitoba et de reconnaître l'importance de leur communauté, de leur histoire, de leurs valeurs et de leur vitalité⁷ ».

Cette reconnaissance de la portée symbolique de l'affichage bilingue confirme l'unilinguisme anglais du mot *stop* quand il apparaît sur un panneau de signalisation routière au Canada.

Au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, le panneau bilingue n'est pas remis en question. C'est plutôt l'ordre d'apparition des mots *stop* et *arrêt* qui retient l'attention, la pratique étant de mettre le mot de la majorité en premier. Si au Québec les panneaux affichent *arrêt* au-dessus de *stop*, au Nouveau-Brunswick, on trouve généralement *stop* au-dessus d'*arrêt*. Quand l'ordre est inversé, on en tire une interprétation significative :

Le fait que les panneaux de signalisation le long de la rue de l'Université sont franco-dominants (ARRÊT étant imprimé au-dessus de STOP dans la rue de l'Université), ce qui est contraire à la pratique ailleurs dans la ville, constitue à notre avis la reconnaissance officielle de la présence d'institutions acadiennes ou francophones dans cette partie de la ville (Boudreau et Dubois, 2005 : 197).

Ce bilinguisme identitaire des panneaux canadiens sert de modèle pour d'autres zones francophones nord-américaines. Prenant exemple sur la

⁶ Communiqué émis par le Gouvernement du Manitoba le 26 février 2002, [En ligne], [<http://news.gov.mb.ca/news/print,index.fr.html?item=25660&posted=2002-02-26>] (27 avril 2017).

⁷ M. Steve Ashton, ministre des Transports et des Services gouvernementaux, et M. Greg Selinger, ministre responsable des services en langue française, cités dans un communiqué émis par le Gouvernement du Manitoba le 26 février 2002, [En ligne], [<http://news.gov.mb.ca/news/print,index.fr.html?item=25660&posted=2002-02-26>] (27 avril 2017).

pratique acadienne, un élu démocrate de la Louisiane a proposé, en 2014, d'adopter les panneaux bilingues *stop/arrêt* :

Les conducteurs de Louisiane, un État du sud des États-Unis qui cultive ses racines acadiennes, pourraient un jour s'arrêter devant des panneaux bilingues « Stop-Arrêt », en vertu d'une nouvelle loi soumise à la signature du gouverneur. La législature locale a approuvé la semaine dernière une mesure qui autoriserait certaines « paroisses », comme sont nommés là-bas les comtés, à traduire en « français de Louisiane » l'ensemble de leurs panneaux de signalisation routière, comme les arrêts et les directions nord ou sud, voire certains noms de communes (Agence France-Presse, 2014).

En Ontario, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick ou en Louisiane, personne ne remet aujourd'hui en question la double inscription. Sur les panneaux, *stop* est incontestablement un mot anglais et *arrêt*, un mot français, preuve que le mot *stop* n'est plus un mot francisé quand il apparaît dans la signalisation routière en Amérique. Un double affichage permet immédiatement d'indiquer qu'on entre en territoire bilingue. Ce qui semble évident quand on porte sur les faits un regard sociolinguistique n'a que peu d'effets dans les débats où une non-conformité à l'usage de France continue à être confondue par certains avec un non-respect ou une non-maîtrise de la langue française.

Les Autochtones du Québec

Les débats suscités par le panneau P-10 et l'importance symbolique qu'il a prise au Canada français ont aussi une résonance chez les Autochtones du Québec. La *Charte de la langue française* ne s'applique pas aux communautés autochtones, qui peuvent afficher dans la langue de leur choix. Ce statut particulier est reconnu dans le préambule même de la *Charte* : « L'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit⁸ du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine⁹. »

⁸ En inuktitut, *inuit* est la forme plurielle du mot *inuk*, qui signifie « homme », et c'est ce pluriel qui a d'abord été utilisé au Québec. Depuis juillet 1997, l'Office québécois de la langue française recommande plutôt d'intégrer ce mot au système linguistique du français en utilisant les formes *un inuit*, *une inuite*, *des inuits*.

⁹ Province de Québec, *Charte de la langue française*, sur le site de *Publications Québec*, [En ligne], [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-11>] (15 avril 2017).



FIGURE 1 – Panneau P-10 bilingue innu-français à Essipit (Photo : Pierrot Ross-Tremblay).

Dans les faits, ce sont les langues française et anglaise qui constituent une menace pour certaines langues autochtones plutôt que l'inverse¹⁰. Plus les communautés sont situées près des grands centres, plus leurs langues sont menacées ou déjà éteintes. Ainsi, le huron-wendat est disparu depuis le début du xx^e siècle (Hot et Terraza, 2011 : 25), et la langue maternelle des Wendats de Wendake, près de Québec, est maintenant le français. La langue mohawk est, quant à elle, en voie de disparition et remplacée par l'anglais dans les trois communautés mohawks québécoises, Kahnawake et Kanesatake, dans la grande région de Montréal, et Akwesasne, située à la frontière du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York.

D'autres langues amérindiennes connaissent des situations très fluctuantes d'une communauté à l'autre. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 830 des 840 habitants de la réserve de Nutashkuan, en Basse-Côte-Nord, ont déclaré l'innu comme langue maternelle en 2011 (les 10 autres habitants ayant déclaré le français), alors que dans la réserve d'Essipit, près de Tadoussac, l'innu n'était plus la langue maternelle que

¹⁰ Les descriptions qui suivent s'appuient sur les recherches d'Aurélien Hot, anthropologue spécialisée dans le domaine de l'enseignement en milieu autochtone, et Jimena Terraza, linguiste spécialisée en langues autochtones. Nous avons corroboré ces portraits démographiques des communautés autochtones au moyen des plus récentes données fournies par l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.



FIGURE 2 – Panneau P-10 trilingue abénaquis-français-anglais à Odanak (Photo : Wim Remysen).

de 5 des 270 habitants, 260 d'entre eux ayant déclaré le français comme langue maternelle (et 5, l'anglais)¹¹.

Plus les communautés sont situées dans des régions éloignées, plus les langues autochtones sont majoritaires. Selon les données de Statis-

¹¹ Institut de la statistique du Québec, « Population selon la langue maternelle, municipalités et MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011 », [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_09/langue_logement/lan_mat09.htm] (15 avril 2017).

tique Canada de 2011, « [a]u Québec, les langues autochtones les plus fréquemment déclarées comme langues maternelles étaient les langues criées, l'inuktitut, l'innu/le montagnais et l'atikamekw¹² ». Mais même pour ces langues qui semblent bien implantées, des inquiétudes persistent. Ainsi, « [l']inuktitut a longtemps été considéré comme l'une des langues autochtones canadiennes qui se portent le mieux, mais un récent rapport laisse penser que son avenir n'est pas si radieux au Québec » (La Presse canadienne, 2013 : A4).

Quelle que soit la vitalité de la langue locale dans chaque communauté, toutes les nations autochtones du Québec ont opté dans les dernières décennies pour des panneaux d'arrêt bilingues, voire trilingues. Dans le cas où la langue de la nation est bien vivante, cet affichage permet de rendre visible la langue de la majorité, alors que, pour les communautés où la langue de la nation est éteinte ou en danger, sa présence sur les panneaux P-10 fait partie de différentes mesures de sauvegarde ou de revitalisation de la langue.

Par exemple, dans la communauté d'Odanak, à l'est de Sorel, la langue abénaquise est presque éteinte. Lors du recensement de 2011, seulement 10 des 455 résidents ont déclaré l'abénaquis comme langue maternelle¹³. Le Conseil de bande a décidé en 2009 de procéder à l'installation de panneaux d'arrêt trilingues, qui affichent au-dessus d'*arrêt* et de *stop*, le mot abénaquis *channa* (voir la figure 2). Cette action symbolique, en plus de rendre visible une langue presque disparue, sert de repère visuel pour distinguer la réserve d'Odanak du village adjacent de Pierreville, et permet de rappeler aux médias et aux communautés voisines la présence des Abénaquis dans leur entourage :

Trente-quatre arrêts trilingues (abénakis, français et anglais) feront leur apparition sous peu sur les coins de rue d'Odanak. Cette nouvelle signalisation routière permettra de mieux délimiter visuellement la réserve, tout en mettant en valeur le patrimoine abénakis (Vermette, 2009 : 8).

¹² Statistique Canada, « Les langues autochtones au Canada », [En ligne], [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_3-fra.cfm] (10 mai 2017).

¹³ Institut de la statistique du Québec, « Population selon la langue maternelle, municipalités et MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011 », [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_17/langue_logement/lan_mat17.htm] (15 avril 2017).

« Nous travaillons actuellement sur une politique culturelle afin de permettre un plus grand sentiment d'appartenance et une meilleure affirmation de notre identité et de nos origines. Cette politique culturelle, ça passe par de petits gestes, dont celui-là », résume la conseillère Nicole O'Bomsawin (Vermot-Desroches, 2009 : 4).

La présence des langues autochtones sur les panneaux P-10, encouragée par la valeur symbolique acquise par ce panneau au Québec, ne serait qu'une des retombées positives menant à une affirmation nouvelle des langues autochtones, dont la situation serait meilleure au Québec que dans le reste du Canada :

À notre avis, le contexte québécois a été propice aux revendications linguistiques autochtones pour deux raisons. La première est que la présence de deux langues dominantes, le français et l'anglais, au lieu d'une seule (l'anglais ailleurs au Canada), réduit l'effet de l'influence externe. La seconde raison est que la défense du français a pris de telles proportions dans la province qu'elle a légitimé le débat sur la langue comme symbole identitaire à défendre (Hot et Terraza, 2011 : 22).

Ainsi, protégées par la *Charte de la langue française* qu'elles n'ont pas à appliquer et stimulées par les revendications linguistiques des Québécois, les nations autochtones du Québec chercheraient davantage qu'ailleurs à afficher ou à revitaliser leur patrimoine linguistique et feraient elles aussi du panneau d'arrêt obligatoire un symbole de leur affirmation identitaire. Pour ces communautés qui n'ont pas à limiter le nombre de synonymes pouvant apparaître sur le panneau P-10, aucun débat sur l'universalité du mot *stop* n'est venu influencer les décisions.

Les idéologies linguistiques au service de la artisanerie politique

Il en est tout autrement sur la scène politique québécoise, où les arguments avancés par les tenants d'une langue française unique ayant son centre à Paris ont fini par servir à des fins partisans des politiciens dont les préoccupations n'avaient rien de linguistique.

En effet, après le décret du gouvernement du Parti québécois en 1982, le sort du panneau P-10 a continué à occuper les travaux de l'Assemblée nationale, mais loin des feux des projecteurs. Le 2 décembre 1985, le Parti libéral du Québec, sous la direction de Robert Bourassa, prend le pouvoir. Marc-Yvan Côté est nommé ministre des Transports et confirme en 1987

le décret adopté par le gouvernement péquiste en 1982, lequel impose aux municipalités le remplacement de tous les panneaux P-10 bilingues par des panneaux unilingues français avant le 1^{er} janvier 1993. Bien que cette décision ne fasse pas de vagues dans l'immédiat, elle sera toutefois rappelée quatre ans plus tard par le chroniqueur Pierre Beaudry qui en appelle à la consultation des dictionnaires (tous édités à Paris à l'époque) pour confirmer le caractère français du mot *stop*. Il en profite au passage pour se désoler du fait que les libéraux ont entériné la décision prise par les péquistes, sous-entendant qu'il avait cru que les idéologies linguistiques sur la question étaient réparties en fonction des idéologies politiques :

Pour revenir donc à M. [Marc-Yvan] Côté, je tiens à lui dire pourquoi je lui en veux. [...] J'ignore où il se trouvait en 1978, lorsque le ministre péquiste Lucien Lessard avait exprimé certaines velléités de « franciser » nos panneaux STOP-ARRÊT, déjà assez ridicules par leur faux bilinguisme. En fouillant un peu, il trouverait peut-être dans le Journal des débats les railleries dont M. Lessard avait fait l'objet de la part des libéraux, qui avaient pris l'habitude de lui lancer des STOP pour ponctuer certains de ses discours. Ce qui rend encore plus invraisemblable la complicité avec laquelle le gouvernement libéral actuel a entériné le massacre de la langue française que constitue l'impudique étalage de la bêtise ARRÊT dans notre signalisation routière. [...] M. Côté n'a peut-être pas cru utile de consulter le dictionnaire avant de rejeter un mot que toute la francophonie reconnaît comme français [...] (Beaudry, 1991 : B2).

Parallèlement à cette saga du panneau P-10, un jugement de la Cour suprême du Canada invalide une clause de la *Charte de la langue française* sur l'affichage public et commercial (ce qui n'affecte pas la signalisation routière). Le gouvernement libéral adopte alors la loi 178, intitulée *Loi modifiant la Charte de la langue française*, qui recourt à la clause nonobstant pour maintenir l'unilinguisme dans l'affichage public et commercial pendant cinq ans. Cette solution de compromis indispose les francophones et met en colère les anglophones, qui se sentent trahis par le gouvernement libéral :

Au lendemain de l'adoption de la Loi 178 et à la veille d'une campagne électorale, la communauté anglaise a sombré dans la déprime. [...] Isolée de Québec, par la Loi 178 et surtout par la démission des trois seuls ministres anglophones, Clifford Lincoln, Richard French et Herbert Marx, la communauté doit, encore une fois, se définir dans un contexte politique (Napier, 1989 : B1).

Malgré cette crise, le Parti libéral est reporté au pouvoir le 25 septembre 1989. Robert Bourassa doit reconquérir l'électorat anglophone, et il compte pour cela se servir du très visible panneau P-10 ; homme prudent,

il veut toutefois éviter de se mettre à dos la communauté francophone. En vue de l'élection de 1989, Bourassa réussit à recruter de nouveaux candidats anglophones, dont Sam Elkas, qui a été maire de la ville anglophone de Kirkland de 1975 à 1989. Celui-ci hérite du portefeuille des Transports en octobre 1989. Nommé de son côté ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, Claude Ryan demande au Conseil supérieur de la langue française, en décembre 1989, un avis pour établir s'il y a « preuve que certaines applications [de la Charte] mettent en danger des vies humaines¹⁴ ». Dans son rapport remis au ministre le 9 juillet 1990, le Comité interministériel indique qu'« [i]l n'a pas été possible de trouver une incidence de l'unilinguisme de la signalisation routière sur les accidents survenus au Québec » (Conseil supérieur de la langue française, 1993).

La question de la sécurité ne pouvant être invoquée, et le gouvernement ne voulant pas mettre en péril la paix linguistique en remettant en question l'unilinguisme de la signalisation routière, et donc la *Charte de la langue française*, il trouve un autre angle d'attaque et se sert des idéologies linguistiques pour arriver à ses fins. Le 15 décembre 1992, deux semaines avant la date limite de l'application du décret de 1982 – qui imposait aux municipalités le remplacement de tous les panneaux *arrêt/stop* par des panneaux *arrêt* –, le ministre Sam Elkas le révoque.

Sans le crier sur les toits, le gouvernement Bourassa vient d'autoriser l'utilisation de l'inscription STOP au même titre que le terme ARRÊT, le seul légalement accepté jusque-là sur les panneaux octogones rouges au coin des rues. Dans un décret paru discrètement dans la Gazette officielle du 30 décembre dernier, le ministre des Transports, Sam Elkas, permet en effet l'utilisation du panneau STOP à compter du premier janvier 1993. [...] Un adjoint du ministre Claude Ryan, François Grenon, a expliqué hier que son patron avait autorisé le changement à titre de ministre responsable de la politique linguistique « parce que les deux termes sont français ». Le dictionnaire Robert lui donne partiellement raison : le dictionnaire mentionne bel et bien le terme STOP mais précise qu'il s'agit d'un mot anglais signifiant arrêt (Delisle, 1993 : A1).

Alors que les gouvernements successifs avaient jusque-là pris des décisions conformes à l'usage du Québec en ce qui a trait aux anglicismes (et on l'a vu plus tôt, conformes à la sensibilité de l'ensemble des peuples non

¹⁴ Déclaration du ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1989, citée dans Conseil supérieur de la langue française (1993).

anglophones des Amériques, qui considèrent tous que, sur le panneau P-10, *stop* est un mot anglais), les ministres Ryan et Elkas invoquent le recours aux dictionnaires français pour justifier la présence du mot *stop* sur les panneaux d'arrêt obligatoire, ce qui leur permet en fait de rallier les anglophones à leur parti. De plus, étant donné que *stop* est alors reconnu comme étant un mot français, il apparaîtra seul sur les panneaux, la nouvelle loi prétendant défendre l'unilinguisme français en autorisant l'emploi, au choix, soit d'*arrêt*, soit de *stop*.

Dans les journaux, les réactions des opposants sont fermes, mais peu nombreuses, et ne parviennent pas à éveiller l'opinion publique. Les quelques personnes qui se prononcent alors, ici l'écrivain Yves Beauchemin et le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Jean Dorion, dénoncent le stratagème des ministres Ryan et Elkas, qui se retranchent derrière des arguments linguistiques pour justifier une décision politique. Pour les opposants, le modèle français n'est pas jugé applicable à la situation québécoise :

Il est évident que le mot « stop » dans la formule « arrêt/stop » est pris dans son acception anglaise, sinon il y aurait double emploi! M. Elkas est assez bilingue pour comprendre cela. Ajoutons enfin que l'expression « arrêt » respecte parfaitement les normes grammaticales, quoi qu'en disent les snobs et les pointilleux. Il est évident que l'usage exclusif du mot « arrêt » au Québec, même si la France, quant à elle, utilise « stop », doit se comprendre comme un effort d'affirmation symbolique de notre langue. Si la France se trouvait en Amérique, et soumise à l'énorme pression culturelle anglophone que nous subissons, gageons qu'elle nous imiterait... (Beauchemin, 1992 : B3).

La présence de STOP dans les dictionnaires français n'ébranle guère M. Dorion. « Personne n'est dupe, dit-il. Les gens qui réclament ce mot ne le font pas par amour de la France mais bien parce que c'est un mot anglais pour eux. Et dans notre contexte québécois, il s'agit là d'un véritable retour en arrière. Ce signe étant l'un des plus visibles dans notre société, tout ceci n'est pas insignifiant » (Dorion, cité dans Boileau, 1993 : A3).

Une question jamais réglée

Après le décret de Sam Elkas en 1992, on laisse aux municipalités la décision de choisir entre le panneau *arrêt* ou le panneau *stop*. Sans surprise, les quartiers et les municipalités majoritairement francophones optent pour *arrêt*, alors que les anglophones optent pour *stop*. Comme cette souplesse législative n'a pas été signalée à l'attention de la population,

elle ne fait pas de vagues. Même le virulent chroniqueur Pierre Beaudry, qui s'est battu pour le panneau *stop* pendant trente ans, ne semble pas au courant de sa demi-victoire :

À la base même de notre « originalité » se situe un enseignement du français en vase clos, qui va jusqu'à encourager nos enfants à barbouiller les rares panneaux qui portent encore le mot STOP! bêtement banni de nos routes par d'ignares politiciens (Beaudry, 1996 : A4).

La décision politique n'a donc pas mis fin aux débats linguistiques. Encore aujourd'hui, des citoyens convaincus que seuls les panneaux *arrêt* sont légaux au Québec s'étonnent de voir un panneau *stop* et dénoncent ce qu'ils pensent être une contravention à la loi. Au mieux, les journalistes font leur travail et rappellent les faits :

En 1992, le ministère des Transports accepta l'utilisation des termes « arrêt » ou « stop » sur les panneaux de signalisation, à la condition que les deux termes ne figurent pas sur le même panneau. Depuis, plusieurs villes de la région de Montréal, comptant une forte présence anglophone, comme Ville de Mont-Royal ont remplacé leurs panneaux ARRÊT par STOP. « Depuis 2006, tous les panneaux ARRÊT que nous devons changer sont remplacés par des STOP », souligne Alain Côté, aux communications à Ville de Mont-Royal, qui précise que 35 % des résidents de la municipalité ne comprennent que l'anglais (Marcoux, 2012).

Contrairement à bien des villes québécoises, les panneaux d'arrêt obligatoire à Granby portent la mention « stop » plutôt qu'« arrêt ». Cette situation, bien que permise par le Guide de la signalisation routière, irrite un Granbyen, qui en a fait part aux élus à la dernière séance du conseil municipal. « Je suis insulté, comme francophone, par cet unilinguisme anglophone au coin des rues. Et je suis convaincu que je ne suis pas le seul », a lancé avec vigueur Georges Rioux, qui habite Granby depuis quelques mois. [...] Le maire de Granby [...] a affirmé que plusieurs membres du conseil sont des « amants de la langue française » et que les Granbyens sont fiers de leurs racines anglophones et francophones. À ses yeux, il n'y a donc pas lieu de faire « un débat » linguistique sur la question (Létourneau, 2016 : 4).

Mais il arrive aussi que des journalistes, ignorant comme le reste de la population les changements législatifs, continuent à présenter le panneau *arrêt* comme étant obligatoire au Québec et à en justifier l'existence :

[...] à première vue, le panneau de signalisation « Arrêt » que l'on peut apercevoir à l'intersection de deux rues montréalaises peut en surprendre plus d'un. Et pourtant, l'absence du mot « Stop » dans la Belle Province est bien aujourd'hui le reflet de l'histoire sérieuse d'une longue politique de francisation du Québec issue de la peur d'un possible enlèvement dans le gouffre anglophone du continent américain (Tacet, 2013).

Conclusion

L'inscription apparaissant sur un panneau de signalisation ne suscite pas *a priori* de grands débats dans une société. Mais quand cette société est de langue française en sol américain, que sa langue est minoritaire dans un pays bilingue, mais majoritaire sur son territoire et qu'au cours de son histoire l'État qui la représente décrète, au détriment de sa minorité anglophone, que le français est la seule langue officielle, tout est en place pour que le panneau de signalisation prenne valeur de symbole. C'est ce qui est arrivé au Québec, et plus largement en Amérique francophone, avec le panneau d'arrêt obligatoire, dit panneau P-10. Dans la presse francophone québécoise, les débats ont essentiellement porté depuis 1920 sur deux questions : 1) *Arrêt* est-il acceptable comme équivalent français de *stop*? 2) *Stop* est-il considéré comme un mot anglais quand il apparaît sur un panneau de signalisation? Derrière ces questions à première vue d'ordre purement linguistique se cachait en fait un enjeu beaucoup plus fondamental, celui de l'autonomie linguistique et identitaire du Québec par rapport à la France.

Quand le ministre Lessard a décrété, en 1978, que seul le mot *arrêt* pourrait apparaître sur le panneau P-10, il n'était probablement pas conscient qu'il affirmait ainsi l'américanité de l'État québécois, puisque tous les panneaux d'arrêt des Amériques de langue romane affichent un autre mot que *stop*, contrairement aux pays européens dont ils partagent la langue. De même, il n'avait assurément pas les connaissances requises en sociolinguistique pour comprendre l'importance de l'affichage pour les peuples en situation minoritaire. Les exemples des autres communautés francophones du Canada et de la Louisiane et des nations autochtones au Québec viennent pourtant confirmer cet état de fait.

De même, quand les ministres Ryan et Elkas ont invoqué, en 1992, le caractère français de *stop*, en s'appuyant sur une idéologie linguistique en circulation dans la presse pour atténuer une crise qui divisait les anglophones et le Parti libéral du Québec, ils n'étaient sans doute pas conscients que cet artifice qui visait à rétablir la paix linguistique n'allait que rendre plus visible dans l'affichage la fracture entre les communautés francophone et anglophone du Québec.

Que l'argument utilisé pour permettre aux municipalités anglophones d'afficher *stop* aux carrefours soit basé sur l'usage de ce mot en France n'a en rien atténué le fait que, pour une majorité de francophones non seulement au Québec, mais aussi en Amérique, le mot *stop*

sur un panneau P-10 est un mot anglais. Plus encore, ce cas, devenu emblématique, illustre bien la différence existant entre la France et le Québec dans leur rapport à l'anglais :

[...] le Québec rejette des emprunts pourtant fort courants en France, comme *pressing*, *ferry-boat* ou *shopping*. Ces écarts se justifient sans problème et nos expressions « traversier » ou « magasinage » font partie du français correct tel que parlé ici. Ce qui fait la norme en matière d'emprunt, c'est quand il y a un consensus clair. Pour STOP, le débat le prouve, il n'y a pas de consensus au Québec où c'est le mot ARRÊT qui est vu comme étant le terme français (le linguiste Pierre Martel interviewé par Boileau, 1993 : A3).

Les débats linguistiques qui ont cours au sujet du panneau P-10 depuis près d'un siècle dans la presse écrite n'ont pas permis aux belligérants d'en arriver à un compromis. Les deux positions sont restées bien campées et à ce point définies que des politiciens ont même pu les jouer l'une contre l'autre au moment opportun.

Vingt-cinq ans après la dernière intervention politique au sujet du panneau P-10, la paix linguistique relative repose sur un malentendu, chacun des deux camps étant convaincu d'avoir remporté la victoire. Cela n'empêche pas le sujet de refaire régulièrement surface dans les journaux, soit que l'on s'étonne de trouver des panneaux affichant uniquement le mot *stop*, ce qui apparaît pour certains comme une incongruité légale, soit qu'on interprète le panneau *stop* comme un refus d'accepter le fait français au Québec :

[...] le Québec est le seul « État » francophone dans le monde à écrire ses panneaux ARRÊT. C'est une façon légitime pour dire au monde que nous existons. Ces panneaux sont en quelque sorte inscrits dans le patrimoine culturel du Québec. Westmount avec ses panneaux STOP rejette le Québec, bafoue la loi 101, [...] contribue à créer et maintenir les deux solitudes à Montréal (Durand, 2011).

Notre étude du destin du panneau P-10 au cours du dernier siècle a porté exclusivement sur la presse francophone. Il serait intéressant de refaire ce travail en analysant les prises de parole dans la presse anglophone. Les points de vue et les enjeux y seraient assurément fort différents.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

Archives de la Ville de Montréal

BASES DE DONNÉES

Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec (CRIFUQ) :
<http://catfran.fish.usherbrooke.ca/catifq/qualite/index.htm>

ChroQué : <http://catfran.fish.usherbrooke.ca/chroque>

Eureka : <https://nouveau-eureka-cc.ezproxy.usherbrooke.ca/Search/Reading>

CORPUS DE PRESSE (ARTICLES CITÉS)

AGENCE FRANCE-PRESSE (2014). « La Louisiane veut des panneaux français-anglais », *La Presse*, 19 mai, [En ligne], [<http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201405/19/01-4767882-la-louisiane-veut-des-panneaux-francais-anglais.php>] (27 avril 2017).

BEAUCHEMIN, Yves (1992). « Allons-nous retomber dans le panneau? », *La Presse*, 8 juin, p. B3.

BEAUDRY, Pierre (1967). « Chronique du mot juste », *Assurances*, avril, p. 48.

BEAUDRY, Pierre (1972). « Notre langue cette inconnue », *L'Inter*, mars, p. 10.

BEAUDRY, Pierre (1974). « Les maux de notre langue », *La Presse*, 5 septembre, p. C6.

BEAUDRY, Pierre (1978). « Les maux de notre langue », *La Presse*, 22 juillet, p. D3.

BEAUDRY, Pierre (1991). « Le “français” de nos lois : parlons français sans “arrêt” », *La Presse*, 24 novembre, p. B2.

BEAUDRY, Pierre (1996). « Langue : la semaine de la francophonie », *Le Devoir*, 25 mars, p. A4.

BÉGUIN, Louis-Paul (1978). « Au fil des mots », *Le Devoir*, 29 décembre, p. 6.

BIRON, Louis-Jacques (1979). « “Stop” ou “arrêt” », *La Presse*, 9 janvier, [En ligne], [<http://catfran.fish.usherbrooke.ca/catifq/qualite/commdate05.htm>] (27 avril 2017).

BOILEAU, Josée (1993). « Le retour du STOP irrite le PQ et la SSJB », *Le Devoir*, 16 janvier, p. A3.

DEGAGNÉ, Narcisse (1933). « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, 17 août, p. 1.

DELISLE, Norman (1993). « Québec autorise le STOP sur les octogones rouges », *La Presse*, 15 janvier, p. A1.

DURAND, Pierre (2011). « Westmount et ses panneaux STOP au Québec : le panneau ARRÊT symbole patrimonial du Québec », *Vigile*, 26 février, [En ligne], [<http://vigile.quebec/Westmount-et-ses-panneaux-STOP-au/>] (28 avril 2017).

- FOR, Georges-Henri (1979). « Ce n'est pas le mot "stop" qu'on proscriit, mais bien le symbole », *La Presse*, 19 janvier, [En ligne], [<http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/catifq/qualite/commdate05.htm>] (27 avril 2017).
- JOANISSE, Marc-André (1996). « La MROC tient tête à Queen's Park : les "Stop" garderont leurs "Arrêt" », *Le Droit*, 27 juin, p. 8.
- LA PRESSE CANADIENNE (2013). « Mission : sauver l'inuktitut : des Inuits luttent pour éviter la disparition de leur langue », *Le Devoir*, 8 juillet, p. A4.
- LEFRANC, Paul [pseudonyme d'Étienne Blanchard] (1920). « Autour de la langue française », *La Presse*, 25 septembre, p. 7.
- LÉTOURNEAU, Marie-France (2016). « "Stop" ou "arrêt"? Le débat refait surface à Granby », *La Voix de l'Est*, 21 janvier, p. 4.
- MARCOUX, Julie (2012). « Des panneaux en anglais? », *TVA Nouvelles*, 9 janvier, [En ligne], [<http://www.tvanouvelles.ca/2012/01/09/des-panneaux-en-anglais>] (11 mai 2017).
- NAPIER, Joyce (1989). « Les anglophones du Québec sont dans une impasse », *La Presse*, 27 mai, p. B1.
- POISSON, Jacques (1964). « Pour un français vivant et prestigieux », *Le Droit*, 8 octobre, p. 6.
- RO, Raoul (1979). « "Arrêt" ou "stop" : problème politique avant tout », *La Presse*, 19 janvier, [En ligne], [<http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/catifq/qualite/commdate05.htm>] (27 avril 2017).
- TACET, Athéna (2013). « *Pastagate*, ou de la nécessité de reconcevoir le combat pour la langue française au Québec », *Huffington Post Québec*, 1^{er} avril, [En ligne], [http://quebec.huffingtonpost.ca/athena-tacet/langue-francaise-quebec_b_2992394.html] (10 mai 2017).
- VERMETTE, Marie-Ève (2009). « Odanak s'affiche en trois langues », *Le Courrier Sud*, 4 novembre, p. 8.
- VERMOT-DESROCHES, Paule (2009). « Channa au coin de la rue : le Conseil de bande des Abénakis d'Odanak opte pour la signalisation trilingue », *Le Nouvelliste*, 30 octobre, p. 4.

ARTICLES ET OUVRAGES CITÉS

- BOUCHARD, Chantal (1999). *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Éditions Fides.
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2005). « L'affichage à Moncton : miroir ou masque? », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 36, n° 1, p. 185-217.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (1993). *Avis sur d'éventuelles modifications à la Charte de la langue française*, [En ligne], [http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_iggcplplus_pi4%5bfile%5d=publications/avis119/a119.htm#note09] (27 avril 2017).
- GOUVERNEMENT DU MANITOBA (2002). « Communiqué : la Province approuve l'utilisation de panneaux d'arrêt bilingues facultatifs », 26 février, [En ligne], [<http://news.gov.mb.ca/news/print,index.fr.html?item=25660&posted=2002-02-2>] (27 avril 2017).

- HOT, Aurélie, et Jimena TERRAZA (2011). « Résistance et résilience linguistiques chez les Autochtones du Québec », dans Lynn Drapeau (dir.), *Les langues autochtones du Québec, un patrimoine en danger*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 19-38.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). « Population selon la langue maternelle, municipalités et MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011 », [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_09/langue_logement/lan_mat09.htm] (15 avril 2017).
- LABERGE, Yves (2012). « Une question de sécurité routière : les débuts de la signalisation routière au Québec », *Cap aux diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 111 (automne), p. 56-59.
- LAJEUNESSE, Lyse (1997). *La perception de la qualité de la langue au Québec de 1960 à 1992 d'après les opinions publiées dans La Presse*, mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- PROVINCE DE QUÉBEC (1977). *Charte de la langue française*, sur le site de *Publications Québec*, [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/C-11?code=se:29&pointInTime=20170207] (17 avril 2017).
- RONDEAU, Guy (1983). « La normalisation linguistique : terminologique et technique au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française; Paris, Le Robert, p. 413-434.
- STATISTIQUE CANADA (2011). « Les langues autochtones au Canada », [En ligne], [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_3-fra.cfm] (10 mai 2017).
- VINCENT, Nadine (2017). « L'élite du Québec à l'assaut du français québécois : 150 ans de dénigrement dans la presse écrite », dans Paola Puccini et Isabelle Kirouac Massicotte (dir.), *Langue et pouvoir*, Bologne, I Libri di Emil, p. 53-73.